



Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur

Prix de vente affiché	Habitation Professionnel	Garage et/ou Parking	Terrain à bâtir et/ou agricole
Jusqu'à 69 000 €	Forfait de 5 000 € TTC	Jusqu'à 10 000 € : forfait de 2 000€ TTC Au-delà de 10 000 € : forfait de 5000€ TTC	7 % du prix de vente avec un minimum de 5 500€ TTC
De 69 001 à 100 000 €	8 % TTC du prix de vente		
De 100 001 à 220 000 €	7 % TTC du prix de vente		
De 220 001 à 350 000 €	6 % TTC du prix de vente		
Au-delà de 350 000 €	5 % TTC du prix de vente		

Avis de valeur simple, non suivi d'un mandat de vente : 200 € TTC

Avis de valeur complet, élaboration d'un rapport : suivant travail à effectuer, base de 30€ HT de l'heure

A titre exceptionnel, certains mandats peuvent faire l'objet d'une commission d'agence à la charge de l'acquéreur (succession ou clients vendeurs expatriés)

Dans ce cas, le pourcentage établi sera de 6% TTC du prix de vente, avec un forfait minimum de 5 500€ TTC

Orpi Chalon Colisée ne doit détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Orpi Chalon Colisée – SAS CHALON IMMOBILIER 37 avenue Monnot 71100 Chalon sur Saône

SAS au capital social de 5000 € - RCS Chalon sur Saône n° 912 251 782

Carte professionnelle T n° 7101 2022 000 000 009 délivrée par Métropole de Bourgogne

Garantie : sans

Honoraires au 17 avril 2024

La délivrance d'une note est obligatoire.